Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 8270703
Centre d'intérêt: 270

Crespo, Manuel, 1939-.

Un instrument pour le choix des écoles élémentaires dans le cadre de l'Opération Renouveau / Manuel Crespo. -- Montréal : Commission des écoles catholiques de Montréal, Service des études, Division des services spéciaux, 1977.
26, [1] f. ; 28 cm.

Bibliographie: f. [27].

Cote Dewey: 370.19'09714/C921u Cote LC: LC/191.8/.C38

Descripteur(s): *Milieu défavorisé *Ecole primaire *Education spéciale *Classification *Primaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Renouveau (Opération) *Forest, Claude *Conseil scolaire de l'île de Montréal (Québec)

Document technique qui présente une classification des écoles primaires françaises de la CECM situées dans les secteurs de recensement jugés économiquement défavorisés. La classification étage ces écoles selon leur degré de désavantage en termes de variables économiques et pédagogiques. La première partie du document situe cette nouvelle classification dans le contexte polémique des classifications précédentes, qui proposaient d'accorder la priorité, soit aux indicateurs économiques, soit aux paramètres pédagogiques. La classification proposée servirait à la sélection des écoles primaires pour le deuxième plan quinquennal de l'Opération Renouveau. La deuxième partie du document traite de la méthodologie et la troisième explique la construction de l'indice.

Les données de base de la classification proviennent de l'étude du Conseil scolaire de l'île de Montréal et de celle de Claude Forest, réalisée en 1975; le document décrit les variables de chacune de ces deux sources qui ont été retenues. L'unité d'analyse adoptée est l'école primaire française de la CECM, ce qui donne 109 écoles. La technique d'analyse est celle de l'analyse factorielle: on a d'abord essayé de vérifier si les données de base formaient une ou des dimensions. Ensuite, on a développé des scores factoriels pour finalement, en les combinant avec un indice de richesse, former l'indice final.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Notice(s) connexe(s): 8270714
Auteur de l'analyse: jr

E D U Q 8270703

UN INSTRUMENT POUR LE CHOIX DES ECOLES ELEMENTAIRES DANS LE CADRE DE L'OPERATION RENOUVEAU

Manuel CRESPO

Division des services spéciaux
Service des études
La Commission des écoles
catholiques de Montréal
Janvier 1977

UN INSTRUMENT POUR LE CHOIX DES ECOLES ELEMENTAIRES DANS LE CADRE DE L'OPERATION RENOUVEAU

Manuel Crespo

Mademoiselle Nicole Paquette a agi comme assistante de recherche. Elle a effectué toute la programmation nécessaire à la construction de l'Indice.

TABLE DES MATIERES

I. Les préalables 3

II. La méthodologie 6

1. Les sources 6

2. La description des variables 7

3. L'unité d'analyse 9

4. Les techniques d'analyse 9

III. Construction de l'indice 10

1. La cote économico-pédagogique 11

2. La cote richesse 16

3. L'indice C.E.C.M. 1977 16

BIBLIOGRAPHIE 27

Ce document technique présente une classification des écoles élémentaires françaises de la C.E.C.M. situées dans les secteurs de recensement jugés économiquement défavorisés. La classification étage ces écoles selon leur degré de désavantage en terme de variables économiques et pédagogiques.

Le document comprend trois sections: la première situe cette nouvelle classification dans le contexte polémique des classifications précédentes. La deuxième traite de la méthodologie. Enfin, la troisième explique la construction de l'Indice.

I. LES PREALABLES

A la fin des années 60 et devant l'imminence de l'intervention par la C.E.C.M. en milieux socio-économiquement faibles, on a senti la nécessité de se doter d'instruments descriptifs de la situation des écoles. Ces instruments qui auraient pu prendre plusieurs formes sont devenus, principalement sous l'impulsion de Claude Forest, des instruments classificatoires permettant un étagement d'unités écologiques: paroisses, écoles, secteurs de recensement.

Ce rapport présente une nouvelle classification à partir des données déjà existantes. Sa raison d'être est, paradoxalement, l'abondance plutôt que la rareté d'indices décrivant l'écologie de la C.E.C.M. en termes économiques et pédagogiques. Comme il arrive souvent, cette abondance a fait naître une polémique sur la valeur des classifications particulières. C'est donc dans un contexte polémique et à partir d'une vue éclectique que cette classification a été construite.

La polémique tournait autour de deux approches différentes. On sait que la classification proposée par le document du Conseil de l'Île sur les écoles défavorisées de l'île de Montréal (Dépatie, Lefebvre et Parent, 1975) favorisait les aspects économiques du bassin d'alimentation des écoles alors que les études de Forest (1972 & 1975) favorisaient les aspects pédagogiques. Pour quelques-uns, une intervention en milieux <u>socio-économiquement faibles</u> devait s'effectuer à partir d'indicateurs économiques. Pour d'autres, une intervention <u>éducative</u> devait, par contre, être orientée par des paramètres pédagogiques.

Concrètement, cette divergence de vues devenait critique pour les écoles dites "marginales". En effet, un nombre important d'écoles avaient dans les deux types de classification des cotes semblables. Cependant, il existait une proportion non négligeable d'écoles qui ne se comportaient pas de la même façon aux deux classifications. C'est en partie pour trouver une solution au cas des écoles

marginales (en plus, évidemment, de disposer d'un outil plus complet) que la présente classification a été commanditée. Le nouvel instrument servirait ainsi à la détermination des écoles élémentaires pour le deuxième plan quinquennal.

II. LA METHODOLOGIE

Cette section comprend une présentation sommaire des sources de la classification, la description des variables, l'unité d'analyse de la classification et les techniques employées.

1. Les sources

Les données de base de cette classification proviennent de l'étude du Conseil de l'Ile ci-haut mentionnée et de celle de Claude Forest (1975). Dans les deux cas, on a utilisé les données qui avaient servi à la construction d'indices respectifs.*

Certaines données du Conseil de l'Ile ont été transformées afin de respecter une "philosophie" de la distribution des valeurs. Cette philosophie consiste à considérer les valeurs inférieures d'une distribution comme décrivant une situation défavorisée alors que les valeurs supérieures décriraient une situation favorisée. Ainsi, par exemple, le pourcentage de familles avec un revenu inférieur à 5,000 dollars ($ 5,000.00) ne concorde pas avec cette philosophie: plus le pourcentage est grand, moins la situation est favorisée. Pour ces variables, on a tout simplement inversé la valeur (1/x).

---

* Il faut noter, cependant, que les données de Forest (1975) ne sont disponibles que sous forme de stanines. Les données brutes de son étude -- avant normalisation -- ne sont pas accessibles. Il est difficile d'évaluer les changements qu'auraient apportés à l'Indice de telles données. En termes relatifs, cependant, cela n'aurait pas introduit trop de distortion parce que les données normalisées ou non s'étalonnent dans un même ordre.

2. Description des variables

Les variables à la base des analyses pour la construction de la présente classification sont les suivantes:

Variables du Conseil de l'Ile

A. Pourcentage de familles ayant des enfants d'âge scolaire dont le revenu total est inférieur à $ 5,000.00.

B. Pourcentage de familles ayant des enfants d'âge scolaire dont le revenu total est égal ou supérieur à $ 10,000.00.

C. Pourcentage des mères de famille ayant 7 années ou moins de scolarité.

D. Pourcentage des mères de famille ayant 12 années ou plus de scolarité.

E. Pourcentage des pères de famille qui sont des travailleurs manuels.

F. Pourcentage des pères de famille qui sont des professionnels, des administrateurs et des technologistes.

G. Pourcentage de familles qui sont monoparentales.

H. Pourcentage des pères de famille qui ne travaillent pas (i.e. qui sont chômeurs ou invalides).

I. Pourcentage d'enfants de 15 à 18 ans qui ne fréquentent plus l'école.

J. Pourcentage de familles qui comptent 5 enfants ou plus.

K. Pourcentage de familles d'immigrants.

VARIABLES DE FOREST (1975)

1- Rendement faible en français	Proportion d'élèves de 1ère à 6e année ayant obtenu pour l'année en cours le stanine 1, 2 ou 3 en français.
2- Rendement faible en mathématiques	Comme "1" pour les mathématiques.
3- Déficience physique	Proportion d'élèves de 1ère à 6e année examinés par le médecin, et dont l'état de santé général n'est pas considéré normal.
4- Absentéisme chronique	Proportion d'élèves de 2e à 6e année ayant accusé au moins 20 jours d'absence pour chacune des deux années scolaires 1971-72 et 1972-73.
5- Déficience intellectuelle	Proportion d'élèves de maternelle et première année dont le stanine (ou stanine moyen) est inférieur à 3.
6- Arriération pédagogique	Décalage entre le stanine obtenu au fonctionnement intellectuel et le stanine obtenu en français ou mathématiques, ou entre ces deux matières sans égard au fonctionnement intellectuel, pour les élèves de 1ère, 2e et 3e années n'ayant pas doublé plus d'une fois le degré où ils sont inscrits*.

---

* Pour l'opérationalisation de cette variable, voir Forest (1975), p. 3.

3. Unité d'analyse

L'unité d'analyse est l'école élémentaire du secteur français de la C.E.C.M. En tout, 109 écoles font partie de cette classification. Toutes les écoles, sauf 7, apparaissent dans la classification du Conseil de l'Ile comme école située dans un secteur de recensement défavorisé. Les 7 écoles qui n'apparaissent pas dans l'Indice du Conseil ont été ajoutées à la demande de certaines autorités régionales pour fins de vérification.

4. Techniques d'analyse

On a procédé ici principalement au moyen de l'analyse factorielle en suivant des étapes similaires à celles d'une classification antérieure (Crespo, 1975). Essentiellement, on a d'abord essayé de vérifier si les données de base formaient une ou des dimensions. Ensuite, on a développé des scores factoriels pour finalement, en les combinant avec un Indice de richesse, former l'Indice final. Dans la section suivante, on reprend chacune de ces étapes en détail.

III. CONSTRUCTION DE L'INDICE

L'Indice est donc formé de deux éléments principaux: une cote économico-pédagogique et une cote de richesse. Dans un Indice, ces deux cotes sont synthétisées en une seule valeur.

1. La cote économico-pédagogique

Cette cote est une synthèse pondérée des valeurs obtenues par les écoles aux variables du Conseil de l'Ile et de Forest (1975) retenues après l'analyse factorielle. Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de présenter les résultats de l'analyse factorielle à laquelle furent soumises ces variables.

L'analyse factorielle montre assez clairement qu'il existe deux dimensions: une dimension à caractère économique et une dimension à caractère pédagogique. Le tableau 1 donne les résultats de l'analyse factorielle.

TABLEAU 1

Matrice factorielle après rotation
(Méthode VARIMAX)

Variables	Facteur 1 (Economique)	Facteur 2 (Pédagogique)
A	.62971	.58507
B	.66501	.50257
C	.82226	.41562
D	.84962	.30260
E	.88286	.22832
F	.88481	.26304
G	.41035	.48435
H	.69559	.45511
I	.56085	.35258
J	.38970	.39972
K	.40689	- .01233
F.R. Français	.29509	.89825
F.R. Mathématiques	.21976	.95320
Déficience physique	.22708	.58354
Absentéisme chronique	.28932	.84563
Déficience intellectuelle	.31589	.68336
Arriération pédagogique	.04504	.42534

De plus, le facteur à caractère économique est plus important que le facteur à caractère pédagogique. En effet, alors que le deuxième facteur n'explique que 15% de la variance dans les données, le premier facteur en explique au-delà de 80%.

Pour construire la cote économico-pédagogique, on a retenu exclusivement et de manière arbitraire les variables qui, au facteur économique ou pédagogique avaient un poids factoriel de $\geq .60$. Ces variables sont:

a) <u>facteur économique</u>

A - B - C - D - E - F - H

b) <u>facteur pédagogique</u>

Fabile rendement en FRANCAIS

Faible rendement en MATHEMATIQUES

Absentéisme chronique

Déficience intellectuelle.

On a, ensuite, multiplié les coefficients servant à prédire les facteurs par les valeurs standardisées des variables retenues. A cette étape, on a retenu que les coefficients, soit du facteur économique, soit du facteur pédagogique correspondant aux variables choisies. En d'autres mots, pour éviter une certaine redondance, on a considéré que le coefficient de la variable au facteur où elle avait obtenu le plus haut poids factoriel (cf. tableau 1). Ainsi, pour les variables à caractère économique, on a exclu les coefficients du facteur 2 (pédagogique). De même, pour les variables à caractère pédagogique, on a exclu les coefficients de facteur 1 (économique). Le tableau 2 donne ces coefficients.

TABLEAU 2

Coefficients pour scores factoriels

	Facteur 1 (Economique)	Facteur 2 (Pédagogique)
A	.12153	*
B	.02637	*
C	.28675	*
D	.27988	*
E	.15241	*
F	.30978	*
H	.15345	*
Faible rendement français	*	.51439
Faible rendement mathématiques	*	.56564
Absentéisme chronique	*	.23016
Déficience intellectuelle	*	- .11336

* Coefficients exclus du calcul du score factoriel final.

Les nouvelles valeurs ainsi obtenues ont été additionnées séparément: celles provenant de la multiplication des coefficients du facteur économique (facteur 1) et celles provenant de la multiplication des coefficients du facteur pédagogique (facteur 2). Et, comme les facteurs avaient un pouvoir d'explication de la variance dans les données, on a pondéré les résultats des additions. Ainsi, la somme des valeurs des variables du facteur économique a été multipliée par 8.5 et celle des valeurs des variables du facteur pédagogique par 1.5. Finalement, ces deux résultats ont été additionnés ensemble et normalisés.

2. La cote richesse

Cette cote est le rapport de la variable B (Richesse) sur la variable A (Pauvreté). Elle indique l'état du revenu familial dans le bassin d'alimentation de l'école. Plus la cote est basse, plus le revenu familial du bassin est bas. Cette cote a été aussi normalisée.

3. L'Indice C.E.C.M. (1977)

L'Indice final qu'on pourrait appeler INDICE C.E.C.M. (1977) pour le différencier des autres, résulte de l'addition des deux cotes normalisées: la cote économico-pédagogique et la cote richesse. Afin d'éviter toute distorsion possible, les valeurs de cette nouvelle addition ont été renormalisées.

Enfin, pour éviter l'odieux d'avoir des valeurs négatives, on a glissé toute la distribution vers la droite en ajoutant le double du minimum de la distribution et en multipliant le tout par 10, soit:

(Indice + 3.00) * 10

Cette dernière distribution a les caractéristiques suivantes:

Moyenne: 30.00

Ecart-type: 10.00

Minimum: 14.99

Maximum: 72.01

Le tableau 3 donne la distribution de l'Indice final (INDICE C.E.C.M., 1977) par ordre croissant.

Le tableau 4 reprend la distribution selon les régions, cette fois, par ordre alphabétique des écoles.

TABLEAU 3

Distribution de l'indice selon un ordre croissant

NO	ECOLE	RANG	INDICE
638	Saint-Joseph	1	14.99
64	Sainte-Cunégonde	2	17.79
219	Saint-Jean-Baptiste	3	17.95
639	Victor-Rousselot	4	18.76
109	Lartigue	5	18.78
918	Lartigue (ann.)	5	18.78
98	Sainte-Brigide	6	19.02
63	Saint-Charles	7	19.22
814	Saint-Charles (ann.)	7	19.22
54	Garneau	8	19.53
52	Salaberry	8	19.53
68	Saint-Jacques	9	19.54
112	Marguerite-Bourgeoys	10	19.67
286	Champlain	11	19.96
636	Lambert-Closse	12	20.33
620	Saint-Louis	13	20.93
57	Jeanne-LeBer	14	20.95
18	Sainte-Clotilde	15	21.06
101	Adélard-Langevin	16	21.26
111	Malvina-Marchand	16	21.26
8	Jacques-Viger	17	21.51
619	Saint-Enfant-Jésus	18	21.52
212	Jean-Jacques-Olier	19	21.86
106	Frontenac	20	22.05
115	Saint-Anselme	20	22.05
322	Marie-Anne	21	22.21
21	Saint-Zotique	22	22.89
105	La Nativité	23	23.16

TABLEAU 3 (suite)

Distribution de l'indice selon un ordre croissant

NO	ECOLE	RANG	INDICE
107	Gédéon-Ouimet	24	23.44
120	Saint-Eusèbe	24	23.44
153	Saint-Mathias, Apôtre	25	23.49
103	Bo-il	26	23.95
823	Saint-Joseph, Riv.-des-Prairies (ann.)	27	24.01
1	Charlevoix	28	24.06
614	Champagnat	29	24.73
621	Laurier	29	24.73
29	Ludger-Duvernay	30	24.78
208	Louis-Hippolyte-Lafontaine	31	24.79
166	Sainte-Jeanne-d'Arc	32	25.05
169	Saint-Nom-de-Jésus (F)	33	25.59
170	Saint-Nom-de-Jésus (G)	33	25.59
252	La Mennais	34	25.70
992	La Mennais (ann.)	34	25.70
203	Cherrier	35	25.72
278	Notre-Dame-de-la-Paix	36	26.00
281	Saint-Joseph, Riv.-des-Prairies	36	26.00
216	Saint-Etienne	37	26.06
816	Saint-Etienne (ann.)	37	26.06
213	Paul-Bruchési	38	26.18
205	Saints-Anges	38	26.18
223	Saint-Stanislas, élém.	38	26.18
271	Sainte-Gemma-Galgani	39	26.41
164	Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	40	27.72
14	Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	41	27.90
824	Notre-Dame-de-Fatima (ann.)	42	28.04

TABLEAU 3 (suite)

Distribution de l'indice selon un ordre croissant

NO	ECOLE	RANG	INDICE
160	Saint-Clément	43	28.49
172	Saint-Paul-de-Viauville	43	28.49
241	Bienville	44	28.65
990	Bienville (ann.)	44	28.65
319	Sainte-Cécile	45	28.71
264	Saint-Ambroise	46	29.03
818	Saint-Ambroise (ann.)	46	29.03
280	Saint-Jean-de-la-Lande	47	29.14
939	Saint-Jean-de-la-Lande (ann.)	47	29.14
243	Saint-Noël-Chabanel	48	30.00
276	Claude-Champagne	49	30.31
273	Saint-Jean-de-Brébeuf	49	30.31
398	Saint-Grégoire-le-Grand	50	30.46
395	Notre-Dame-de-la-Merci	51	30.58
110	Notre-Dame-de-l'Assomption	52	30.82
399	Saint-Arsène	53	31.04
362	Saint-Barthélemy	54	31.46
9	Notre-Dame-des-Victoires	55	31.63
906	Marie-de-l'Incarnation (ann.)	55	31.63
819	Saint-Barthélemy (ann.)	56	32.09
266	Sainte-Bernadette-Soubirous	57	32.53
192	Marie-Rivier	58	32.57
5	Dollard-des-Ormeaux	59	33.15
346	Montcalm	60	33.27
190	Sainte-Lucie	61	33.27
301	Barthélemy-Vimont	62	34.08
150	Théodore-Viau	63	34.64
601	Louis-Dupire	64	35.10

TABLEAU 3 (suite)

Distribution de l'indice selon un ordre croissant

NO	ECOLE	RANG	INDICE
363	Saint-Bernardin	65	35.11
806	Saint-Bernardin (ann.)	65	35.11
119	Saint-Emile, élém.	66	35.19
367	Saint-Gabriel-Lalemant	67	35.25
394	Saint-Remi	68	37.38
370	Louis-Fréchette	69	38.38
369	Sainte-Gertrude	69	38.38
383	Basile-Routhier	70	38.79
189	Saint-Donat	71	39.26
927	Saint-Donat (ann.)	71	39.26
381	Saint-Vincent-Marie-Strambi (G)	72	39.31
387	Saint-Vincent-Marie-Strambi (F)	72	39.31
801	Notre-Dame-de-Grâce (ann.)	73	39.71
176	Philippe-Labarre	74	42.79
282	Fernand-Gauthier	75	43.35
238	Jean-Nicolet	76	43.63
298	Saint-Camille-de-Lellis	76	43.63
139	Jules-Verne	77	44.59
348	Saint-Simon,Apôtre	78	47.40
355	Sainte-Marthe	79	47.83
947	Sainte-Marthe (ann.)	79	47.83
268	Notre-Dame-de-Fatima	80	52.28
133	Adélard-Desrosiers	81	53.02
132	Le Carignan	82	55.67
330	Sainte-Colette	83	64.17
297	Frédéric-Ozanam	84	72.01

TABLEAU 4

Indice des écoles selon la région
(ordre alphabétique)

REGION I

NO	ECOLE	RANG C.E.C.M.	INDICE
1	Charlevoix	28	24.06
5	Dollard-des-Ormeaux	59	33.15
8	Jacques-Viger	17	21.51
57	Jeanne-LeBer	14	20.95
29	Ludger-Duvernay	30	24.78
906	Marie-de-l'Incarnation (ann.)	55	31.63
801	Notre-Dame-de-Grâce (ann.)	73	39.71
14	Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	41	27.90
9	Notre-Dame-des-Victoires	55	31.63
63	Saint-Charles	7	19.22
814	Saint-Charles (ann.)	7	19.22
18	Sainte-Clotilde	15	21.06
64	Sainte-Cunégonde	2	17.79
638	Saint-Joseph	1	14.99
21	Saint-Zotique	22	22.89
639	Victor-Rousselot	4	18.76

$\bar{X}$ = 24.33

TABLEAU 4

Indice des écoles selon la région
(ordre alphabétique)

REGION II

NO	ECOLE	RANG C.E.C.M.	INDICE
614	Champagnat	29	24.73
286	Champlain	11	19.96
203	Cherrier	35	25.72
106	Frontenac	20	22.05
54	Garneau	8	19.53
107	Gédéon-Ouimet	24	23.44
212	Jean-Jacques-Olier	19	21.86
636	Lambert-Closse	12	20.33
109	Lartigue	5	18.78
918	Lartigue (ann.)	5	18.78
621	Laurier	29	24.73
208	Louis-Hippolyte-Lafontaine	31	24.79
112	Marguerite-Bourgeoys	10	19.67
213	Paul-Bruchési	38	26.18
205	Saints-Anges	38	26.18
115	Saint-Anselme	20	22.05
98	Sainte-Brigide	6	19.02
619	Saint-Enfant-Jésus	18	21.52
120	Saint-Eusèbe	24	23.44
68	Saint-Jacques	9	19.54
219	Saint-Jean-Baptiste	3	17.95
620	Saint-Louis	13	20.93
223	Saint-Stanislas, élém.	38	26.18
52	Salaberry	8	19.53

$\bar{X}$ = 21.95

TABLEAU 4

Indice des écoles selon la région
(ordre alphabétique)

REGION III

NO	ECOLE	RANG C.E.C.M.	INDICE
101	Adélard-Langevin	16	21.26
103	Baril	26	23.95
105	La Nativité	23	23.16
601	Louis-Dupire	64	35.10
111	Malvina-Marchand	16	21.26
110	Notre-Dame-de-l'Assomption	52	30.82
176	Philippe-Labarre	74	42.79
160	Saint-Clément	43	28.49
189	Saint-Donat	71	39.26
927	Saint-Donat (ann.)	71	39.26
119	Saint-Emile, élém.	66	35.19
164	Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	40	27.72
166	Sainte-Jeanne-d'Arc	32	25.05
153	Saint-Mathias, Apôtre	25	23.49
170	Saint-Nom-de-Jésus (G)	33	25.59
169	Saint-Nom-de-Jésus (F)	33	25.59
172	Saint-Paul-de-Viauville	43	28.49

$\bar{X}$ = 29.20

TABLEAU 4

Indice des écoles selon la région
(ordre alphabétique)

REGION IV

NO	ECOLE	RANG C.E.C.M.	INDICE
301	Barthélemy-Vimont	62	34.08
383	Basile-Routhier	71	38.79
276	Claude-Champagne	49	30.31
252	La Mennais	34	25.70
992	La Mennais (ann.)	34	25.70
322	Marie-Anne	21	22.21
264	Saint-Ambroise	46	29.03
818	Saint-Ambroise (ann.)	46	29.03
399	Saint-Arsène	53	31.04
362	Saint-Barthélemy	54	31.46
819	Saint-Barthélemy (ann.)	56	32.09
266	Sainte-Bernadette-Soubirous	57	32.53
363	Saint-Bernardin	65	35.11
806	Saint-Bernardin (ann.)	66	35.11
319	Sainte-Cécile	45	28.71
216	Saint-Etienne	37	26.06
816	Saint-Etienne (ann.)	37	26.06
367	Saint-Gabriel-Lalemant	67	35.25
271	Sainte-Gemma-Galgani	39	26.41
398	Saint-Grégoire-le-Grand	50	30.46
273	Saint-Jean-de-Brébeuf	49	30.31
280	Saint-Jean-de-la-Lande	47	29.14
939	Saint-Jean-de-la-Lande (ann.)	47	29.14

$\bar{X}$ = 30.16

TABLEAU 4

Indice des écoles selon la région
(ordre alphabétique)

REGION V

NO	ECOLE	RANG C.E.C.M.	INDICE
133	Adélard-Langevin	81	53.02
241	Bienville	44	28.65
990	Bienville (ann.)	44	28.65
282	Fernand-Gauthier	75	43.35
297	Frédéric-Ozanam	84	72.01
238	Jean-Nicolet	76	43.63
139	Jules-Verne	77	44.59
132	Le Carignan	82	55.67
370	Louis-Fréchette	69	38.38
192	Marie-Rivier	58	32.57
346	Montcalm	60	33.27
268	Notre-Dame-de-Fatima	80	52.28
824	Notre-Dame-de-Fatima (ann.)	42	28.04
395	Notre-Dame-de-la-Merci	51	30.58
278	Notre-Dame-de-la-Paix	36	26.00
298	Saint-Camille-de-Lellis	76	43.63
330	Sainte-Colette	83	64.17
369	Sainte-Gertrude	69	38.38
281	Saint-Joseph, Riv.-des-Prairies	36	26.00
823	Saint-Joseph, Riv.-des-Prairies (ann.)	36	26.00
190	Sainte-Lucie	61	33.27
355	Sainte-Marthe	79	47.83
947	Sainte-Marthe (ann.)	79	47.83
243	Saint-Noël-Chabanel	48	30.00
394	Saint-Remi	68	37.38
348	Saint-Simon, Apôtre	78	47.40
381	Saint-Vincent-Marie-Strambi (G)	72	39.31
387	Saint-Vincent-Marie-Strambi (F)	72	39.31

$\bar{X}$ = 40.40

B I B L I O G R A P H I E

1975

CRESPO, Manuel. Classification empirique des écoles secondaires françaises de la C.E.C.M. Division des services spéciaux.

1972

FOREST, Claude. Handicaps sociopédagogiques de la clientèle de la C.E.C.M. Division des services spéciaux.

1975

FOREST, Claude. Handicaps sociopédagogiques de la clientèle de la C.E.C.M. Volume II. Division des services spéciaux.

1975

DEPATIE, Raymond, LEFEBVRE, Yvon et PARENT, Claude. Rapport sur les écoles défavorisées de l'Île de Montréal. Conseil scolaire de l'Île de Montréal.